



Prise de sang, permis de conduire

Par **dsay**, le **01/11/2011** à **09:48**

Bonjour,

J'ai repassé mon permis de conduire en novembre 2010 suite à invalidation (perte total de mes 6 points pour conduite sous cannabis).

Quand j'ai repassé le permis de conduire il n'était valable que 6 mois donc jusqu'en mai 2011. Après, je devais faire une prise de sang et repasser la viite médicale, ce que je n'ai pas fait car je n'avais pas besoin de mon permis.

Ma question est : est ce que je peux toujours la faire après, maintenant où je vais devoir repassé le permis ?

Merci pour vos reponses.

Par **Lola**, le **04/11/2011** à **14:51**

Bonjour,

Il faut que vous contactiez la sous préfecture pour obtenir une convocation pour une visite médicale qui aura lieu entre 1 et 2 mois. Je ne pense pas que le délai soit dépassé mais pas sure à 100%

cdlt

Par **Tisuisse**, le **04/11/2011** à **17:43**

Bonjous dsay,

Réponse : OUI mais attention, ne pas conduire tant que vous n'aurez pas récupéré votre permis ou une attestation provisoire car sur le fichier central des permis, vous n'avez plus de permis.

Voyez donc votre préfecture pour obtenir un rendez-vous médical.

Par **lola**, le **06/11/2011** à **16:21**

Bonjour

ah ok il n'a pas dépasser le délai alors

Par contre désoléé tissuisse mais c'est la sous-préfecture qu'il doit appeler pour visite médicale et pas la préfecture. Je le sais car j'ai eu ce problème. oups lol
cdlt,

Par **Tisuisse**, le **06/11/2011** à **19:36**

Pas forcément, lola, parce qu'un département étant découpé, administrativement en arrondissements avec, comme chef-lieu d'arrondissement la préfecture ou l'une des sous-préfectures, s'il est dans l'arrondissement de sa préfecture, c'est bien sa préfecture qu'il doit contacter.

Par **Lola**, le **07/11/2011** à **11:21**

ah ok je pensais pas. Autant pour moi